

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

WEI B-FR-fr

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2017-0036 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0015035-0001

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. AUTRES INFORMATIONS	10

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Creosote BPF Koppers
---------------------------------	----------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Koppers International B.V.
	Adresse	Molenlaan 55 1422XN Uithoorn autre: Netherlands
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0036 1-1	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	FR-0015035-0001	
Date de l'autorisation	23/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2024	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Koppers Denmark ApS
Adresse du fabricant	Avernakke 5800 Nyborg Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Avernakke 5800 Nyborg Danemark

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Créosote
Nom du fabricant	Koppers Denmark ApS
Adresse du fabricant	Avernakke 5800 Nyborg Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Avernakke 5800 Nyborg Danemark

Substance active	Créosote
Nom du fabricant	Koppers UK
Adresse du fabricant	Huntsman Drive TS2 1SD Port Clarence Royaume- Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Huntsman Drive TS2 1SD Port Clarence Royaume- Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Créosote	Creosote Grade B or Grade C creosote as specified in European Standard EN 13991:2003	substance active	8001-58-9	232-287-5	100

2.2. Type(s) de formulation

AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H350: May cause cancer <state route of exposure if it is conclusively proven that no other routes of exposure cause the hazard>.</p> <p>H360Fd: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le {0:...:contenu récipient} dans {1:...}.</p> <p>P404: Stocker dans un récipient fermé.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Traitement préventif des traverses de chemin de fer

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'emploi 3
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Basidiomycetes: Nom commun: autre: champignon destructeur du bois Stade de développement: autre: -
Domaine(s) d'utilisation	autre: Autre traverses de chemin de fer
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos: procédé sous pression Description détaillée: Application par imprégnation en sites industriels – système clos , procédé sous pression Méthode d'application: autre: Application superficielle (pinceau/rouleau) du bois imprégné après coupe Description détaillée: Application superficielle (pinceau/rouleau) du bois imprégné après coupe
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Taux d'application dans la zone analytique : Résineux : 70 - 185 kg/m ³ Feuillus : 160 - 185 kg/m ³ Taux d'application dans tout le bois : Résineux : 50 - 120 kg/m ³ . Feuillus : 20 - 180 kg/m ³ Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Taux d'application dans la zone analytique : Résineux : 70 - 185 kg/m ³ Feuillus : 160 - 185 kg/m ³ Taux d'application dans tout le bois : Résineux : 50 - 120 kg/m ³ . Feuillus : 20 - 180 kg/m ³ Taux d'application: Traitement préventif du bois imprégné de créosote après coupe : 1L/ 5 m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif du bois imprégné de créosote après coupe : 1L/ 5 m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels formés ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement est d'au minimum 20L. Wagon de chemin de fer, jusqu'à 60 tonnes. Conteneur ferroviaire, jusqu'à 30 tonnes. Navire, jusqu'à 700 tonnes. Camion, jusqu'à 60 tonnes. IBC (intermediate bulk container) Plastique: composite jusqu'à 1000 L. IBC (intermediate bulk container) Acier jusqu'à 1000 L. Drum Acier jusqu'à 250 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Lors de la manipulation du produit

- Toute manipulation du produit doit se faire dans des lieux bien ventilés.
- Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Les valeurs limites d'exposition ne doivent pas être dépassées.
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection. En l'absence d'instructions de nettoyage, utiliser du détergent et de l'eau chaude.
- Tenir à l'écart et lavez séparément l'équipement de protection individuelle et les autres tenues.
- Les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été contaminés de manière significative doivent être enlevés et ne plus être réutilisés.
- Ôter l'équipement de protection immédiatement après avoir terminé la manipulation du produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Le personnel doit laisser sur le site de traitement tout l'équipement de protection et tout autre matériau contaminés par le produit.
- *Protection respiratoire* : si la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire comportant un filtre contre les vapeurs organiques.
- *Protection oculaire* : porter des lunettes de sécurité appliquées au plus près de la peau. Utiliser un masque facial s'il y a un risque d'éclaboussures.
- *Protection de la peau et du corps* : porter des vêtements de protection professionnels.
- *Protection des mains* : porter des gants résistants aux produits chimiques. Remplacer ces gants dès l'apparition de signes de dégradation.
- *Mesures d'hygiène* : des vêtements contaminés doivent être déposés dans des conteneurs fermés avant d'être évacués. Informer le personnel de buanderie ou de nettoyage des propriétés à risque du produit.
- Se laver les mains après chaque pause, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes.
- Pendant le traitement, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

Le titulaire de l'autorisation doit spécifier sur la fiche de sécurité l'équipement de protection individuelle, le type et les matériaux.

Lors de la manipulation du bois traité

- Pour éviter des écoulements directement sur le sol ou dans l'eau, le bois fraîchement traité doit être entreposé sous abri après traitement et/ou sur un support en dur imperméable, ou sur un matériau absorbant tel que de l'écorce.
- Tout écoulement ou matériau contaminé doit être recueilli en vue de sa ré-introduction dans le processus de traitement du bois ou être traité conformément à la législation relative aux déchets en vigueur.
- Observation stricte des instructions de travail établies.
- Si possible, utilisation de plateformes élévatrices.
- Possibilité de se laver les mains et le visage sur place.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Port de salopettes de travail légères et de gants, résistant aux produits chimiques.
 - Utilisation de traverses et de montants secs. Renvoyer aux installations d'imprégnation les traverses humides.
 - Sur les sites de construction, entreposer le bois traité avant son placement de manière à éviter des écoulements sur le sol et dans l'eau, par exemple en le plaçant sur un matériau absorbant tel que de l'écorce.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation de vapeurs : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Précautions vis-à-vis de l'environnement : informer les autorités concernées si le produit atteint la nappe phréatique ou le réseau d'égouts.
- Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage : absorber avec un liant pour liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).
- Mettre en décharge les matériaux contaminés conformément aux réglementations en matière d'évacuation des déchets.
- Évacuer le contenu et le contenant vers un site de traitement des déchets agréés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Entreposer dans l'emballage original bien fermé, dans un lieu sec et bien aéré.
- Protéger des dommages physiques et/ou de l'usure.
- Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ni exposer à des températures élevées.
- Garder à distance d'agents oxydants et de sources d'inflammation.
- Protéger des décharges électrostatiques.
- À utiliser dans les 10 ans après la date de fabrication.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Il conviendra de fournir la démonstration de la compatibilité du produit avec les emballages post-autorisation.